

Image not found or type unknown



Loi scellier loyer plafonné

Par **bourbonvan**, le **13/06/2011 à 12:01**

Bonjour,rrnJe viens de louer un appartement neuf sous la loi Scellier. Mon appartement est un studio de 24, 80 M2, j'ai une terrasse et un jardin de 15m2 en tout me semble t'il.Je suis à charenton le pont (94) et mon propriétaire me fait payer un loyer de 610 euros.avec des charges de 50 euros. Je voudrais si son calcul est bien fait?car en comptant avec la loi scellier le prix du m2 est de 21,72 ce qui reviendra à un loyer de 543 euros.. Est ce que la terrasse et le jardin sont pris en compte pour le calcul de la surface??rnMerci à vous de votre réponse!!